RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00670
Numéro SIREN : 423 712 934
Nom ou dénomination : ABER-PROPRETE SAPHIR

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2021 sous le numéro de dépôt 5812

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 2 3 7 1 2 9 3 4 0 0 1 5 1 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 30092021 Net 3	N-1 30092019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 016	AG	6 016		
	Fonds commercial (1)	AH	1 726 577	AI		1 726 577	1 726 577
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 630	AK	8 630		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	13 123	AQ	5 835	7 288	9 123
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 930 795	AS	1 362 526	568 269	481 231
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 179 208	AU	666 427	512 781	365 077
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	24 726	BI		24 726	23 326
	TOTAL (II)	BJ	4 889 075	BK	2 049 434	2 839 641	2 605 335
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	57 867	BM		57 867	35 435
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 562 210	BY	341 275	4 220 935	3 186 624
	Autres créances (3)	BZ	1 203 073	CA		1 203 073	1 561 115
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	200 000	CE		200 000	200 000
	Disponibilités	CF	2 360 195	CG		2 360 195	2 282 420
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	48 873	CI		48 873	35 044
	TOTAL (III)	CJ	8 432 217	CK	341 275	8 090 942	7 300 638
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 321 292	LA	2 390 709	10 930 584	9 905 973

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes | CP 0 | (3) Part à plus d'un an | CR 509 821

Clause de réserve de propriété * Immobilisations | Stocks | Créances

Capital (euros)

Dossier N° (Unité en Euros)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 246 700)	DA	246 700	246 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 599 997	1 599 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 670	24 670
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 450 277	3 025 533
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	669 977	824 744
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 991 621	5 721 644
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 420	13 723
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	567 193	499 106
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 256 024	3 577 531
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	111 327	82 093
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		11 877
	TOTAL (IV)	EC	4 938 963	4 184 329
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 930 584	9 905 973

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 938 963	4 184 329
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Liasse fiscale

Dossier N° (numéro en Euros)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	414 818	FB		FC	414 818	358 538
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	16 407 382	FH		FI	16 407 382	15 437 452
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	16 822 200	FK		FL	16 822 200	15 795 990
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	51 413	62 852
	Autres produits (1) (11)					FQ	70	54
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	16 873 684	15 858 897
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	579 492	446 056
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(22 432)	6 202
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 086 217	1 916 241
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	567 195	487 673
	Salaires et traitements*					FY	10 378 846	9 695 714
	Charges sociales (10)					FZ	1 716 460	1 936 228
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	442 075	333 634
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	46 699	44 934
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	16 448	19 893
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	15 810 998	14 886 575
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 062 686	972 321
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 495	236
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 495	236
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 495	236
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 064 181	972 557

Dossier N° (utilisée en Fiscalité)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	39 916	13 736
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	34 066	24 451
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	73 982	38 187
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 527	3 278
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	12 394	7 345
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	20 921	10 622
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	53 061	27 565
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	149 185	108 485
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	298 080	66 893
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	16 949 161	15 897 320
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 279 184	15 072 576
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	669 977	824 744
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	34 308	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	7 918	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	29 686	48 938
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	20 921	73 982

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	7 918	34 308

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 45286 en Euros

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2020

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
EXERCICES ANTERIEURS	7 918	34 308
AMENDES PENALITES	609	
CESSION IMMOBILISATIONS	12 394	34 066
BONUS ECOLOGIQUE		5 608

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
ECART PROV PAR URSSAF AGIRC ARCO	3 438	
REGUL COMPTES FOURNISSEURS	4 451	
DIFF RGLMT PREVOYANCE CADRES	29	
REGULARISATION DE COMPTES DIVERSE		34 308

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	1 741 222	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM	9 710	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP	3 413	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	1 700 729	KT	KU 388 154
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	12 443	KW	KX 1 414
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	901 485	KZ	LA 295 951
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	46 856	LC	LD 1 856
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	2 674 637	LO	LP 687 375
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	23 326	1U	1V 1 400
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	23 326	LR	LS 1 400
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	4 439 185	ØH	ØJ 688 775

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 1 741 222	1X 1 741 222
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 9 710	MF 9 710
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 3 413	MI 3 413
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 158 088	MK 1 930 795	ML 1 930 795
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 13 857	MO 13 857
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP 80 797	MQ 1 116 639	MR 1 116 639
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 48 712	MU 48 712
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG 238 885	NH 3 123 126	NI 3 123 126
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	I0		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 24 726	2G 24 726
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ	NK 24 726	2H 24 726
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK 238 885	ØL 4 889 075	ØM 4 889 075

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Dossier N° [illegible] en Euros

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 30092020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR

Néant [X] *

CADRE A

		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° [illegible] en Euros

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	14 646	PF		PG		PH	14 646
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	3 512	PS	972	PT		PU	4 484
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	488	PW	863	PX		PY	1 351
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 219 498	QA	291 759	QB	148 730	QC	1 362 526
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 120	QE	2 296	QF		QG	6 416
	Matériel de transport	QH	553 927	QI	141 997	QJ	77 762	QK	618 162
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 660	QM	4 188	QN		QO	41 848
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 819 205	QV	442 075	QW	226 492	QX	2 034 788
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	1 833 850	ØP	442 075	ØQ	226 492	ØR	2 049 434

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc ant. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (XP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° réservé à l'usa

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		1K		1L		1M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	316 303	6U	46 699	6V	21 726	6W	341 275
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	316 303	TY	46 699	TZ	21 726	UA	341 275
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	7C	316 303	UB	46 699	UC	21 726	UD	341 275
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	46 699	UF	21 726		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ABER-PROPRETE SAPHIR
Société à responsabilité limitée au capital de 246 700 euros
Siège social : 4 rue Henri Pollès, ZAC de Mivoie
35136 ST JACQUES DE LA LANDE
423 712 934 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 MARS 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 669 977 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 669 977 euros

A titre de dividendes aux associés pour..... 334 988 euros
Soit 135,79 euros par part

Le solde, soit la somme de..... 334 989 euros
En totalité au compte "autres réserves" s'élevant ainsi à 3 785 266 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 12 mars 2021.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 334 988 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement	Dividende par titre
30/09/2019	400 000 €	0 €	400 000 €	162,14 €
30/09/2018	600 000 €	0 €	600 000 €	243,21 €
30/09/2017	500 000 €	0 €	500 000 €	202,68 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 13 mars 2020
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
LE GERANT
Madame Sophie GADONNEIX



GROUPE GORIOUX
QUIMPER

GORIOUX FARO ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Conseil Régional de Bretagne

S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR

4, Rue Henri Pollès
ZAC de Mivoie
35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2020

S.A.R.L. ABER PROPRETE SAPHIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux associés,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABER PROPRETE SAPHIR relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Apurement des soldes clients

Risque identifié

A la clôture de l'exercice écoulé, les créances clients s'élevaient à 4.509 K€, y compris 510 K€ de créances douteuses ou à risque.
Le caractère recouvrable de ces créances constitue selon nous un élément essentiel auquel il convient de s'assurer.

Notre réponse

A cet effet, nous avons contrôlé le dénouement et la correcte évaluation des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

- ✓ En application de la loi, nous vous signalons que le tableau sur les délais de paiement prévu à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, n'a pu être établi, le système d'information de la société ne permettant pas d'extraire l'ensemble des informations prévues.

5- Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérante.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quimper, le 24 février 2021

Pour le commissaire aux comptes
Gorioux Faro & Associés

Claude FARO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 RUE HENRI POLLES 35136 ST JACQUES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 42371293400151 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092020 Net 3	N-1 30092019 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 016	AG 6 016		
	Fonds commercial (1)	AH	1 726 577	AI	1 726 577	1 726 577
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	8 630	AK 8 630		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	13 123	AQ 5 835	7 288	9 123
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 930 795	AS 1 362 526	568 269	481 231
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 179 208	AU 666 427	512 781	365 077
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	24 726	BI	24 726	23 326
	TOTAL (II)	BJ	4 889 075	BK 2 049 434	2 839 641	2 605 335
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	57 867	BM	57 867	35 435
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 562 210	BY 341 275	4 220 935	3 186 624
	Autres créances (3)	BZ	1 203 073	CA	1 203 073	1 561 115
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	200 000	CE	200 000	200 000
	Disponibilités	CF	2 360 195	CG	2 360 195	2 282 420
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	48 873	CI	48 873	35 044
	TOTAL (III)	CJ	8 432 217	CK 341 275	8 090 942	7 300 638
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 321 292	IA 2 390 709	10 930 584	9 905 973

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 — (3) Part à plus d'un an : CR 509 821

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des informations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000006 en Euros.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 246 700)	DA	246 700	246 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 599 997	1 599 997
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	24 670	24 670
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 450 277	3 025 533
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	669 977	824 744
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 991 621	5 721 644
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 420	13 723
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	567 193	499 106
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 256 024	3 577 531
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	111 327	82 093
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		11 877
	TOTAL (IV)	EC	4 938 963	4 184 329
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	10 930 584	9 905 973

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	4 938 963	4 184 329
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FACULTATIF A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

Dossier N° 000006 en Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	414 818	FB		FC	414 818	358 538
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	16 407 382	FH		FI	16 407 382	15 437 452
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	16 822 200	FK		FL	16 822 200	15 795 990
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	51 413	62 852
	Autres produits (1) (11)					FQ	70	54
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	16 873 684	15 858 897
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	579 492	446 056
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(22 432)	6 202
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 086 217	1 916 241
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	567 195	487 673
	Salaires et traitements*					FY	10 378 846	9 695 714
	Charges sociales (10)					FZ	1 716 460	1 936 228
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	442 075	333 634
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	46 699	44 934
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	16 448	19 893
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	15 810 998	14 886 575
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 062 686	972 321
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 495	236
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 495	236
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 495	236
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 064 181	972 557

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier N° 000006 en Euros.

DGFiP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	39 916	13 736
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	34 066	24 451
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	73 982	38 187
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 527	3 278
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	12 394	7 345
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	20 921	10 622
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	53 061	27 565
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	149 185	108 485
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	298 080	66 893
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	16 949 161	15 897 320
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 279 184	15 072 576
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	669 977	824 744

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	34 308	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	7 918	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	29 686	48 938
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	20 921	73 982

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Cf état annexe	7 918	34 308

GORIOUX - FAVRE COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000006 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2020

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
EXERCICES ANTERIEURS	7 918	34 308
AMENDES PENALITES	609	
CESSION IMMOBILISATIONS	12 394	34 066
BONUS ECOLOGIQUE		5 608

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

FEUILLE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ABER PROPRETE SAPHIR 30/09/2020

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
ECART PROV PAR URSSAF AGIRC ARCO	3 438	
REGUL COMPTES FOURNISSEURS	4 451	
DIFF RGLMT PREVOYANCE CADRES	29	
REGULARISATION DE COMPTES DIVERSE		34 308

CADRE LAISSE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

ANNEXE AU BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

A - REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

b) Les principes comptables appliqués par la société ABER PROPRETE SAPHIR sont principalement les suivants :

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les fonds de commerce sont valorisés à leur valeur d'achat. L'appréciation se fait au regard de la valeur de marché.
Si la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constatée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

- Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	1 an
Installations techniques matériel et outillage	1 à 3 ans
Agencements divers	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	3 ans
Mobilier	10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du Comité de Réglementation Comptable relatif aux passifs, toute obligation du Groupe à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Résultat exceptionnel

Les évènements dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

c) Changement de méthodes comptables

Néant.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

B - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019. Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

Au plan national, les premières mesures ont été prises par arrêté du 14 mars 2020 pour les établissements recevant du public.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant règlementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars 2020 ; premier confinement qui a pris fin le 11 mai 2020.

La société a été amené depuis cet état d'urgence à devoir faire face aux conséquences de cette pandémie.

Elle a mis en place une démarche consistant à bénéficier des mesures d'accompagnement annoncées par le gouvernement et devant lui permettre d'assurer la continuité d'exploitation, notamment le recours au chômage partiel.

Au 30/09/2020, l'état d'urgence sanitaire n'est plus en vigueur (fin le 10/07/20). Toutefois, cette crise sanitaire et ses conséquences économiques à moyen et long terme, qu'il est difficile à ce stade de pouvoir apprécier, sont susceptibles d'avoir une incidence sur certaines évaluations d'actifs et de passifs du bilan.

C – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'état d'urgence sanitaire est de nouveau en vigueur sur l'ensemble du territoire national à compter d'octobre 2020. Un reconfinement a été mis en place par le gouvernement en novembre et un couvre-feu instauré depuis la sortie de ce confinement soit depuis le mois de décembre 2020. Dans ce contexte particulier, la société tente de maintenir son niveau d'activité.

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

D - NOTES SUR LE BILAN

▪ BILAN ACTIF

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Acquisitions	Diminutions	30/09/2020
Immobilisations incorporelles	1 741			1 741
Agencements des constructions	13			13
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1 700	388	158	1 930
Installations générales agencements divers	12	1		13
Matériel de transport	902	296	81	1 117
Matériel de bureau et mobilier	47	2		49
Total	**4 415**	**687**	**239**	**4 863**

2. Fonds de commerce

Fonds commercial en K€	Valeur brute	Amort/Prov.	Valeur nette	Taux
Fonds achetés	531		531	0
Mali technique F4	1 196		1 196	
Total	**1 727**	**0**	**1 727**	**0**

3. Immobilisations financières

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Augmentation	Diminution	30/09/2020
Prêts & autres immobilisations financières	23	1	0	24
Total	**23**	**1**	**0**	**24**

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS

4. Amortissements et provisions

1. Amortissements

Valeurs en Keuros	30/09/2019	Augmentation	Diminution	30/09/2020
Immobilisations incorporelles	14			14
Agencements des constructions	4	2		6
Installations techniques, mat. & outill. industriels	1 219	292	149	1 362
Installations générales agencements divers	5	2		7
Matériel de transport	554	142	78	618
Matériel de bureau et mobilier	37	4		41
Total	**1 833**	**442**	**227**	**2 048**

2. Provisions

Valeurs en K euros	30/09/2019	Dotations	Reprises	30/09/2020
Amortissements dérogatoires				
Total provisions réglementées	0	0	0	0
Pour impôt				
Autres provisions (Prud'hommes)	8			8
Total provisions pour charges	8	0	0	8
Sur stocks et en cours				0
Clients	316	47	22	341
Total provisions pour dépréciation	316	47	22	341
Total	**324**	**47**	**22**	**349**
- exploitation		47	22	
- financier				
- exceptionnel		0		

5. Créances

1. Etat des créances

Valeurs en Keuros	Montant	à 1 an au plus	à plus d'un an
Autres immobilisations financières	25		25
Créances clients et comptes rattachés	4 562	4 052	510
Personnel et comptes rattaches	24	24	
Créances sociales	2	2	
Etat créances fiscales	1 170	1 170	
Débiteurs divers	7	7	
Charges constatées d'avances	49	49	
Total	**5 839**	**5 304**	**535**

GORIOUX - FARU
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIES

2. Charges constatées d'avance

Valeurs en Keuros	Montant
Charges d'exploitation	49
Total	**49**

3. Produits à recevoir

Valeurs en Keuros	Montant
PAR Organismes Sociaux	5
Clients, factures à établir	32
AAR	1
Total	**38**

▪ BILAN PASSIF

1. Capital social

Le capital social, soit 246 700 euros, est composé de 2 467 parts sociales de nominal 100 €.

2. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres en K€	Montants
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	**5722**
Variation du capital	
Prime de fusion	
Résultat de l'exercice	670
Distribution de dividendes	-400
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	**5992**
Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice	**270**

GORIOUX - FARO
COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

3. Dettes

1. Etat des dettes

Valeurs en Keuros	Total	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	4	4		
Fournisseurs et comptes rattachés	567	567		
Personnel et comptes rattachés	1 850	1 850		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	738	738		
Dettes fiscales	1 668	1 668		
Autres dettes	111	111		
Total	**4 938**	**4 938**	**0**	**0**

Toutes les dettes ont des échéances inférieures à 1 an.

2. Charges à payer

Valeurs en Keuros	Montant
CET	171
Formation continue	138
Effort construction	73
Taxe d'apprentissage	71
Comité d'entreprise	48
Clients, avoirs à établir	56
Fournisseurs, factures non parvenues	26
Participation +forfait	179
Congés payés	746
Charges sociales et fiscales sur congés payés	171
Primes conventionnelle	48
Charges sociales et fiscales sur primes conventionnelle	11
Primes annuelle	133
Charges sociales et fiscales sur primes annuelle	55
agefiph	20
Total	**1 946**

E – NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Ventilation du chiffre d'affaires

1. Répartition par secteur d'activité

Valeurs en Keuros	Montant
Ventes de marchandises	415
Production de services	16 407
Total	**16 822**

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

2. Répartition par zone géographique

Valeurs en Keuros	Montant
France	16 822
Total	**16 822**

2. Détail du résultat exceptionnel

Valeurs en Keuros	Charges	Produits
Cessions d'immobilisations	12	34
Bonus Ecologique		6
Amendes pénalités	1	0
Charges diverses sur exercices antérieurs	8	34
Total	**21**	**74**

F – AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	7
Agents de maitrise	26
Employés	16
Ouvriers	396
Total	**445**

2. Engagement en matière de retraites

Le montant global des engagements retraite s'élève à 77 889 €.

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'actualisation : 0,73 %.
- Augmentation annuelle des salaires : 1% constant pour les catégories cadres et non cadres.
- Départ en retraite prévu à l'âge de 65 ans pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de rotation : 8% dégressif pour les catégories cadres et non cadres.
- Taux de charges sociales patronales : 40 % pour les catégories cadres et non cadres.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2014-2016.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis.

Ces indemnités concernent les salariés administratifs.

GORIOUX - FARO COMMISSAIRES AUX COMPTES ET ASSOCIÉS

3. Entité de la société établissant des comptes consolidés

Les comptes de la société ABER PROPRETE SAPHIR S.A.R.L. sont inclus dans les comptes consolidés de la société ABER S.A.S. par la méthode de l'intégration globale.

4. Litiges sociaux

Un litige prud'homal est en cours au 30/09/2020, la demande s'élève à 9K€. Compte tenu de l'état d'avancement de la procédure et au regard des éléments du dossier, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes au 30/09/2020 concernant ce litige.

GORIOUX - FARU
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ET ASSOCIÉS